NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/211
20 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 MARS 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LA REPRÉSENTANTE PERMANENTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du treizième et dernier rapport de la Force multinationale en Haïti, présenté au Conseil de sécurité conformément au paragraphe 13 de sa résolution 940 (1994).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Madeleine K. ALBRIGHT

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 940 (1994), le Conseil de sécurité a autorisé "des États Membres à constituer une force multinationale et à utiliser tous les moyens nécessaires pour faciliter le départ d'Haïti des dirigeants militaires, eu égard à l'Accord de Governors Island, le prompt retour du Président légitimement élu et le rétablissement des autorités légitimes du Gouvernement haïtien, ainsi que pour instaurer et maintenir un climat sûr et stable qui permette d'appliquer l'Accord de Governors Island". Par cette résolution, le Conseil priait également les États participant à la Force multinationale "de lui faire rapport à intervalles réguliers".

2. Le présent rapport est le treizième et récapitule les opérations de la Force multinationale en Haïti du 6 au 19 mars 1995. Il rend compte des progrès accomplis par la coalition vers la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 940 (1994). Étant donné que l'Organisation des Nations Unies assumera la responsabilité de la mission en Haïti le 31 mars 1995, ce rapport est le dernier que présentera la Force multinationale en Haïti.

II. RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS

3. Le carnaval de Port-au-Prince, le premier à se dérouler dans un tel climat de sécurité depuis au moins huit ans, qui a attiré une foule pacifique de 750 000 personnes, a pris fin dans le calme. C'est essentiellement grâce à des campagnes de sensibilisation de l'opinion et au plan détaillé pour le déploiement des patrouilles et le maintien de la sécurité établi par la Force multinationale que cette célébration a été pacifique. Pour faire face à une recrudescence sporadique de la criminalité, la Force multinationale a modifié le déploiement de ses patrouilles et s'est davantage préoccupé d'assurer la sécurité des convois de ravitaillement des organismes humanitaires. À ce jour, tous les convois placés sous la surveillance de la Force multinationale se sont déplacés sans incident. Les forces de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) continuent à arriver dans le pays, et la Force multinationale poursuit la mise au point de son plan relatif à la transition. L'effectif de la Force multinationale était de 7 143 hommes et de 654 observateurs de police internationaux.

4. Pendant deux jours, du 12 au 14 mars, le nombre de meurtres commis à Port-au-Prince a augmenté. Dans la plupart des cas, il semble s'agir d'exécutions sommaires de petits délinquants par des témoins. Rien ne porte à croire qu'il existe un lien entre ces meurtres et qu'ils aient un mobile politique. On estime que le nombre de ces agressions diminuera à mesure que les organes chargés de faire respecter la loi seront davantage reconnus et acceptés par la population haïtienne. Les observateurs de police internationaux et la Force multinationale ont renforcé leurs patrouilles dans les zones les plus touchées pour contenir cette montée inhabituelle de la violence.

5. Dans ses allocutions, le Président Aristide a mis l'accent sur l'importance de la légalité et de la réconciliation. À la suite des mesures prises, les cas de violence et d'exécutions populaires sommaires ont sensiblement diminué depuis le 14 mars.

6. La Force multinationale est demeurée présente dans l'ensemble du pays et la population a réservé un accueil favorable à toutes les missions. En ce qui concerne les missions effectuées au cours des dernières semaines, la Force multinationale a notamment patrouillé à Ouanaminthe et à Fort Liberté, et une compagnie d'infanterie a été déployée à Laborgne pour inspecter une zone couvrant 400 kilomètres carrés. C'était la première fois que la Force multinationale se rendait dans un grand nombre de ces zones et sa présence a beaucoup contribué à appuyer les nouvelles unités spéciales de forces dans la région. Des équipes chargées des affaires civiles ont pu fournir des informations à de nombreux résidents.